



Augmentation du SMIC au 1^{er} mai Et après ?

Le ministre de la Fonction Publique a pris sa plus belle plume pour annoncer aux syndicats l'augmentation du SMIC au 1^{er} mai 2023 de 2,19 %.

Les conséquences pour les personnels montrent l'insuffisance d'une réelle politique sur les bas salaires dans la fonction publique

Pour les personnels de catégorie C de l'administration pénitentiaire, l'augmentation du SMIC se traduira par une hausse du mécanisme d'indice minimal comme le prévoit la loi. L'indice minimal sera porté de 353 à 361 (IM).
Et après ?

C'est tout. L'indice minimal de **rémunération effective** sera désormais de 361 mais cela ne changera rien aux grilles indiciaires des adjoint.e.s administratifs ou des adjoints techniques. Au fur et à mesure des années, l'absence de politique **de revalorisation des** grilles indiciaires des catégories C a entraîné progressivement un tassement des grilles qui atteint désormais un seuil critique.

Une carrière complète au SMIC

Ainsi désormais, l'**indice** 361 correspond à l'échelon 10 de la grille des adjoint.e.s administratifs C1 (recrutement sans concours, soit la majorité des AA en SPIP). **Une carrière entière au SMIC !** Ce minimum dépasse l'échelon 6 de la C2 (recrutement sur concours). L'échelon 7 de cette grille étant à 363, au bout de plus de 10 ans de carrière, c'est donc une augmentation de 2 points d'indice, moins de 10 euros, à laquelle les AA peuvent prétendre ! Ce phénomène touche aussi les SA et donc la catégorie B puisqu'il leur faudra atteindre l'échelon 4 du premier grade pour être au dessus du SMIC aujourd'hui !

Face à ces aberrations, le ministère de la fonction publique comme le ministère de la justice restent

sans réaction et regardent tranquillement les personnels qui représentent le socle **et rouage essentiel** de l'ensemble de nos administrations sombrer progressivement dans la précarité et le paupérisme !

Pas de prime, pas d'avancement

Insuffisamment payés, les personnels administratifs en SPIP subissent en outre une double peine en voyant leur IFSE divisée par deux, sur décision du ministère et avec la complicité active de l'administration pénitentiaire, comparativement aux autres personnels administratifs du ministère.

Enfin, les personnels administratifs en SPIP restent très largement exclu.e.s des campagnes -certes insuffisantes- de reclassement de personnels C en B au sein du ministère.

Engagés au maximum mais payés au minimum, les personnels administratifs n'en finissent plus de sombrer dans la pauvreté.

La CGT IP revendique la fin de l'IFSE divisé par deux pour les PA de l'AP. Nous demandons également le reclassement en B des AA exerçant des missions de SA.

La CGT IP exige l'ouverture d'une négociation sur les grilles de catégorie C de l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire !

Il y a urgence !